

■ **PLU** : voir AVIS de REUNION PUBLIQUE de CONCERTATION ci-joint et en 1^{re} page du site de la commune.

■ **TOIT de l'ECOLE MATERNELLE** : Le toit de la « salle de motricité » de l'école maternelle sera refait durant les prochaines vacances scolaires. Ces travaux permettent également de renforcer l'isolation du plafond de la classe. La réfection de la toiture a été confiée après mise en concurrence à l'Entreprise Guy FELIX pour un montant de 29.745 € - HT. La subvention du département pour ce projet est de 10.708 €.

■ **COL DU GRANIER** : Ce site implanté sur notre territoire communal est depuis longtemps une halte touristique appréciée. Ce Col au demeurant très fréquenté n'a fait l'objet d'aucun travail de requalification, de restructuration depuis très longtemps et aujourd'hui ne répond plus à aucune norme en vigueur.

En 2014, le Parc de Chartreuse a provoqué une réunion dont l'objet était le Col du Granier avec tous les partenaires (Conseil Général, Vallée des Entremonts, Cœur de Savoie et bien sûr Commune d'Apremont). Un Comité de Pilotage a été créé, un Bureau d'Etudes a été recruté après appel d'offres pour effectuer un diagnostic de ce lieu. Cette étude a permis d'identifier les dysfonctionnements des normes de sécurité, sanitaires, d'accessibilité etc.. Elle a mis en évidence la vétusté de la signalétique et le manque de cohérence dans l'information au public.

Notre but n'est pas d'envisager de grands bouleversements ou d'engager de grands travaux pour rivaliser avec de grands Cols Savoyards. Nous avons simplement l'ambition de garder l'identité de ce site tel qu'il est mais de revoir son fonctionnement en l'aménageant différemment pour que chacun (piétons, automobilistes, promeneurs, sportifs, visiteurs, cyclistes) puissent profiter de cet espace en toute quiétude. A ce jour, le Parc de la Chartreuse finalise le cahier des charges validé par la Commune. Un maître d'œuvre sera recruté afin de préparer la phase travaux. Le financement de cette opération sera assuré par l'obtention des subventions demandées à tous nos partenaires et par un autofinancement communal.

■ **LIGNE DE TRANSPORT** : suite au courrier du Département dont l'objet est la Ligne de transport collectif organisé par le Département permettant aux élèves scolarisés à la Ravoire ou à Chambéry de rejoindre leur Etablissement et compte tenu

- ✓ de la Baisse de fréquentation notable et constante depuis plusieurs années
- ✓ du nombre d'inscrits divisés par 2 par rapport à la rentrée 2013/2014
- ✓ du nombre d'élèves utilisant quotidiennement la ligne bien inférieur au nombre d'inscrits déjà peu élevé
- ✓ de la clientèle publique anecdotique
- ✓ du coût de fonctionnement plus ou moins égal à 57.000 €,

**Les Services du Département nous informent que
cette ligne sera supprimée à la rentrée prochaine.**

Les familles des élèves concernés ont été prévenues par courrier.

■ **CASCADE DU PICHUT** : Il y a quelques années un radier en béton composé de trois buses avait été installé dans le lit du Rouselet pour permettre le passage de véhicules d'une berge à l'autre. Lors des crues successives, les bois ou gravats charriés par les eaux ont obstrué l'entrée des buses. Le ruisseau est passé sur le radier et de chaque côté de celui-ci, provoquant une grande érosion de la berge.

A ce jour l'ouvrage en béton est totalement impraticable et va être démonté.

En aval, un grand barrage construit en 1912 d'une hauteur de 5 mètres a subi de gros dommages. Si la base de cet ouvrage est toujours intacte, son épaisseur s'est réduite de moitié sur toute la hauteur aussi bien en ce qui concerne son corps central que les ailes latérales. Cet ouvrage avait été construit pour ralentir les écoulements et pour stocker une part des matériaux charriés. Face à cette situation, les services du RTM ont été mandatés en 2015. L'appel d'offres a été lancé et les travaux sont programmés pour cette année.

L'objet des travaux est l'évacuation du radier en béton et la reconstruction du barrage de 1912 à l'identique avec le renforcement des berges pour que cet ouvrage retrouve son rôle initial.

Le montant des travaux s'élève à 48.000 € - HT. Une subvention de 19.200 € a été attribuée par l'Etat.

■ **POUBELLES** : Bien souvent dans le flash-info, nous abordons le sujet des poubelles et aujourd'hui comme hier.... Régulièrement les « déchets » à certains points de ramassage se retrouvent au milieu de la route. Ce n'est ni esthétique ni agréable à ramasser pour le personnel de la Société Sibuet et les Employés Communaux. Certains habitants évoquent le fait que le nombre de containers n'est pas suffisant mais ceci est un faux problème. En fait, certains points de ramassage ne sont pas positionnés au bon endroit et permettent aux personnes extérieures à la Commune de poser leurs déchets sur Apremont.

De plus, nous déplorons encore l'errance de certains animaux qui contribuent à semer la pagaille dans nos poubelles !!

Il faut aussi rappeler que les containers à poubelles sont mis à disposition uniquement pour collecter les déchets MENAGERS. Tout le reste doit être réparti entre le tri sélectif et les déchetteries qui sont gratuites et d'un accès facile.

A ce sujet, courant avril un nouveau point de tri sélectif sera installé sur notre Commune aux abords de la Maison de la Vigne et du Vin. Comme il n'est pas question que cet endroit devienne une annexe de déchetterie, les containers ne sont posés qu'à titre d'essai.

Comme d'habitude, nous faisons appel à votre civisme pour le respect de soi, des autres et de notre magnifique Commune.

■ **INSCRIPTIONS SCOLAIRES** :

Vous avec un enfant en âge d'être scolarisé à l'école d'Apremont.. Pour cela vous devez procéder **avant le 13 mai** dans un premier temps à l'inscription de votre enfant à la mairie aux heures d'accueil du public* en vous munissant du livret de famille. Si vous n'habitez pas la commune, vous devrez présenter également une dérogation de votre mairie de domicile.

• Dans un deuxième temps, vous prendrez rendez-vous avec la directrice de l'école (04 79 28 30 23) pour procéder à l'admission de votre enfant à l'Ecole. Se munir du carnet de vaccinations – et d'un certificat de radiation de l'ancienne école si votre enfant était déjà scolarisé en 2015/2016.

*Heures d'ouverture de la mairie : du lundi au jeudi de 14 h à 17 h (sauf du 18 au 22 avril).

AGENDA

■ **LE REPAS DES AINES** aura lieu le samedi 2 avril 2016 à la Salle Polyvalente.

■ **COURSE CYCLISTE VTT** : Le Club de cyclotouristes « Les Déraillés du Granier » organise la 5^e SAVATE CALMEE – rando VTT - le Dimanche 29 mai 2016 de 7 h à 14 h sur le territoire de la Commune.

■ **BRADERIE** : Le Comité des Fêtes d'Apremont organise sa 5^e Braderie de 8 h à 17 h le

Dimanche 12 juin 2016

Au Centre du Village .

Buvette – petite restauration

Les exposants seront placés sur les parkings de la Mairie (celui du haut et du bas) et dans la cour de l'Ecole.

Les véhicules des exposants et des visiteurs seront stationnés sur le parking de la Lucarne à la Maison de la Vigne et du Vin.

■ **Course pédestre « RUNNING WINE »** : L'association sportive SPORT-EVENT organise une course au milieu du Vignoble d'Apremont

Dimanche 12 juin 2016

Inscriptions par mail thierry@sport-event-73.com

ou sur place à 7 h 30 (sous réserve de places disponibles).

Cette épreuve sportive se déroulera sur un parcours de 7 ou 14 km (2 ravitaillements prévus en cours d'étape).

7 h 30 – 8 h : dernières inscriptions

8 h – 9 h 45 : récupérations des dossards

10 h : départ des 2 courses

12 h : buffet offert aux participants

13 h : remise des prix et lots.

■ **COURSE CYCLISTE VTT** : Le Club de cyclotouristes de la Ravoire organise la 36^e randonnée des Diots le Dimanche 28 août 2015 de 7 h à 14 h sur le territoire de la Commune.

■ Le feu d'artifice traditionnel n'aura pas lieu cette année.